

## Penser global, agir local :

### Appel des élus locaux à soutenir la création de CLSM sur tous les territoires



De gauche à droite : Jean-Luc ROELANDT, Directeur adjoint du CCOMS, Karine BUI-XUAN PICCHEDDA, Maire adjointe à la santé, au bien vivre et au bien vieillir, Annecy pour l'AMF, Sandrine GOXE, Coordonnatrice du CLSM de Lille pour Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Adjointe à la santé de Lille, Vice-présidente du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, Gilbert HANGARD, Président d'ESPT et Sylvie JUSTOME, Adjointe au maire de Bordeaux pour France Urbaine.

Cette période d'incertitude épidémique et climatique a montré combien les politiques nationales doivent être déclinées localement, dans un souci d'efficacité et de démocratie.

L'OMS rappelle que la santé n'est pas l'absence de maladie, mais un état de complet bien-être physique, mental et social. C'est une des composantes essentielles des 18 objectifs de développement durable mondiaux – la santé mentale en concerne 12.

C'est une ressource, un capital commun à l'humanité. Il faut la préserver, et il faut s'en occuper. Elle a un coût en France de plus de 110 milliards d'euros quand on additionne les coûts directs – les soins – et indirects (impact sur le travail, la vie des personnes, et l'espérance de vie en bonne santé). C'est une préoccupation citoyenne.

Nous, élus locaux, sommes les interlocuteurs directs des populations sur ce sujet. Avec d'autres acteurs nous devons agir dans la lutte contre la précarité, l'habitat, les situations de handicap, l'éducation, la sécurité, l'écologie, la culture, le sport, qui agissent directement sur le bien-être et le bien vivre ensemble dans la cité. Quand ces déterminants sont altérés, ils affectent considérablement la santé mentale de nos concitoyens.

Nous avons un rôle essentiel de prévention en proximité, de lutte contre la stigmatisation qui est un obstacle important aux soins, d'action contre l'exclusion et les discriminations, d'articulation et de coordination avec les acteurs de l'offre de soin au niveau local et de lutte contre les déserts médicaux. Nous avons la capacité de fédérer en proximité toutes les personnes et institutions concernées par un problème de santé mentale pour agir collectivement.

Tous les jours dans notre action, nous voyons que tous nos concitoyens sont concernés de près ou de loin par la santé mentale. Les conseils locaux de santé mentale (CLSM), qui associent élus locaux, psychiatrie publique, citoyens – dont les usagers et familles – et tous les services et institutions concernées au niveau local sont pour nous la pierre angulaire d'une politique ambitieuse pour la santé mentale, là où ils existent. Ils sont actuellement 260 en France et couvrent 20 millions d'habitants.

C'est pour cela que nos cinq associations d'élus appellent au déploiement de CLSM, et demandent une meilleure prise en charge financière du coût des coordinateurs de ces CLSM, sur tout le territoire français, déclinaison essentielle des contrats locaux de santé (CLS) passés entre nos collectivités et les ARS, en y associant l'Agence nationale de cohésion des territoires pour la politique de la ville.

Nous appelons l'État à soutenir les politiques volontaristes et ambitieuses des communes françaises et à les doter des moyens de ces politiques.

### **Fait à Nantes, le 30 novembre 2022**

Association des maires de France (AMF), Intercommunalités de France, Élus, santé publique et territoires (ESPT), France Urbaine, Réseau des Villes-Santé de l'OMS

#### **Contacts :**

CCOMS : [fanny.pastant@ghtpsypnpsc.fr](mailto:fanny.pastant@ghtpsypnpsc.fr) - 06 74 38 77 42

ESPT : [contact@espt.asso.fr](mailto:contact@espt.asso.fr)